

**TOURNOI INTER-REGIONAL HOMOLOGUE N°15****REGLEMENT DU TOURNOI INTER-REGIONAL  
DU MARDI 1<sup>er</sup> MAI 2012**

**Art. 1-** Ce tournoi inter-régional homologué N° 15 est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT en Ile de France et des Ligues limitrophes. Il sera doté de 2845 euros et se déroulera.

sur 40 tables au : **COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL**

**51 rue de Nuisement 78730 ST ARNOULT en Yvelines.**

**Art. 2-** Tableaux et horaires : **MARDI 1<sup>er</sup> MAI 2012**

Horaires	Tableaux	Catégories	Points	Finale vers
12h30	Tableau A	-11 ans	<700	16h10
8h30	Tableau B	-13 ans	<800	12h10
16h30	Tableau C	Seniors	<1100	20h30
12h10	Tableau D	Seniors	<1300	16h10
8h30	Tableau E	Seniors	<1500	11h50
8h30	Tableau F	Seniors	<1700	11h50
12h10	Tableau G	Seniors	<2059	16h10
10h50	Tableau H	Seniors dames	<1500	16h10
16h30	Tableau I	Seniors	Toutes séries	20h30
	Tableau J	Doubles	<3000	

En fonction des horaires : Tableau J doubles < 3000pts

Début des Tableaux : au plus tard 30min après la clôture des inscriptions

- Excepté pour les tableaux A et B, les benjamins et les benjamines ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi, sauf s'ils participent au Critérium Fédéral de Nationale et qu'ils satisfassent aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.
- Les joueurs ne peuvent s'inscrire qu'à deux tableaux de simple. Les inscriptions à un tableau supplémentaire seront soumises à l'autorisation du JA.
- Les féminines peuvent s'inscrire dans les différents tableaux en fonction de leurs points licences sous réserve d'être inscrites au moins au tableau H.
- Les points licences pris en compte sont ceux inscrits sur la licence de la 2<sup>ème</sup> phase 2011/2012.
- Tableaux ouverts uniquement aux licences traditionnelles.

**Art. 3-** Les engagements devront parvenir par écrit accompagnés des droits correspondants avant le :  
**30 AVRIL 2012.**

**Règle de priorité en cas de dépassement du nombre de participants dans un tableau :**

- 1 – Joueurs inscrits par courrier et ayant payé les droits correspondants avant le 30 Avril 2012 dans l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).
- 2 – En cas d'égalité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence.
- 3 – Si l'égalité persiste, sélection du plus jeune parmi le même classement.
- 4 – S'il reste des places, il sera procédé à l'inscription dans l'ordre d'arrivée.

Chèques libellés à l'ordre de : **USSA TENNIS DE TABLE**

Adresse :

Mme Nicole MORINIÈRE  
2bis rue des sorbiers  
Tél. : 01 30 59 92 59

78730 St ARNOULT en YVELINES  
Email : [nicole.moriniere@wanadoo.fr](mailto:nicole.moriniere@wanadoo.fr)

**Art. 4-** Les droits d'engagements sont fixés à 8€ pour 1 tableau, 15 € pour 2 tableaux.





